

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt mai à vingt heures à la salle des banquets de Joudreville, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, RIGOLET, FISCHESSE G.
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. FONDEUR
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI représenté par M. LEON
Commune de PIENNES : Mme TYL représentée par M. MARIUZZO
Mme COUJOUR représentée par M. MARASSE
Commune de TRIEUX : M. MIRJOLET représenté par M. GOURY

Etaient absentes (excusées) :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mmes MASCELLI, SABBA

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 25

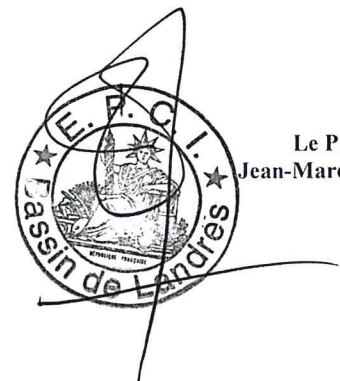
Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
07/05/2015

Date de publication : 21/05/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 21/05/2015

Le Président
Jean-Marc LEON

Secrétaire de séance : Monsieur GOURY André



Le Président
Jean-Marc LEON

**OBJET : Achat partie commerciale immeuble PROBST
pour la réalisation du campus numérique**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le projet d'école et de campus numérique à Piennes dont l'accompagnement a été décidé par conseil communautaire en date du 08 avril 2015,

Vu le projet de campus numérique à Piennes présenté par WebForce 3,

Considérant que ce projet va être réalisé dans l'ancien bâtiment commercial des meubles PROBST à Piennes,

Considérant que le bâtiment doit être réhabilité,

Considérant que le projet s'intègre dans le projet de territoire Territoire à Energie Positive,

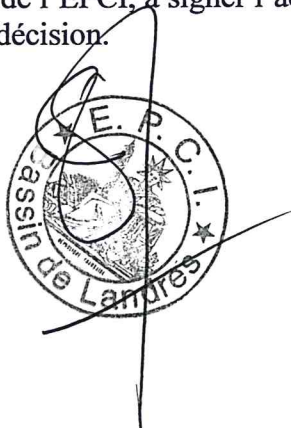
Vu l'offre de prix du bâtiment présenté par le propriétaire,

Vu l'avis des Domaines,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'acquérir la partie commerciale du bâtiment PROBST, section AH n° 278 pour 00 ha 06 a 70 ca sis à Piennes pour un montant global de 70.000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI, à signer l'acte authentique notarié et tout autre document relatif à la présente décision.



Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON